

Berne, le 23 février 2021

Communiqué de presse

La rémunération de la vaccination contre le Covid-19 au cabinet du médecin de famille ne couvre pas les frais

Un affront aux médecins de famille dans le cadre de la lutte contre la pandémie

Pour lutter contre la pandémie, le recours aux médecins de famille est essentiel et indispensable. Les frais pour la vaccination contre le Covid-19 au cabinet du médecin de famille seront indemnisés à raison de CHF 24.50. Or, cette rémunération ne couvre pas les frais, et de beaucoup. Cette décision est un affront au travail et à l'engagement des médecins de famille dans le cadre de la lutte contre la pandémie. mfe n'accepte pas ce prix et exige une rémunération équitable et couvrant les coûts de la vaccination contre la Covid-19 au cabinet médical.

Les cinq partenaires contractuels (la CDS, l'Institution commune LAMal, Tarifsuisse, l'assurance CSS et la Communauté d'achat HSK) se sont mis d'accord aujourd'hui sur le montant de CHF 24.50 pour la rémunération de la vaccination contre le Covid-19 au cabinet médical. Les médecins de famille, représentés par l'association professionnelle mfe, étaient exclus de ces négociations, tout comme la FMH.

mfe a bien été auditionnée et a présenté, conjointement avec la FMH, des calculs de coûts détaillés et transparents ainsi que des arguments solides. Mais manifestement, rien de tout cela n'a été pris en compte. Il en résulte un tarif qui ne couvre pas les coûts de la vaccination au cabinet du médecin de famille. Cette manière de faire est extrêmement choquante. En effet, dans la situation actuelle, une collaboration étroite de tous les professionnels de la santé est particulièrement importante, et déterminante pour la réussite de la lutte contre la pandémie.

C'est pourquoi mfe, conjointement avec la FMH, a à plusieurs reprises déjà attiré l'attention sur le fait que les partenaires contractuels devaient se mettre d'accord sur une rémunération uniforme à l'échelle Suisse, qui couvre les coûts. Les assureurs font toujours valoir la rentabilité, mais ne connaissent pas les coûts. Et les cantons ont vite remarqué, en mettant en service leurs centres de vaccination, que le tarif convenu ne couvre pas les coûts, et de beaucoup.

On exploite sans vergogne la loyauté des médecins de famille envers leurs patientes et leurs patients

La décision prise de rémunérer la vaccination à raison de 24.50 francs est honteuse. « Nous, médecins de famille, avons été évincés par les assureurs et les cantons. Ces derniers sont très conscients de notre loyauté envers les patientes et les patients. Ils savent que nous mettrons tout en œuvre pour assurer leur santé et leur protection. Je suis certain que de nombreux collègues réfléchiront bien à la question de savoir si, et avec quelle intensité, ils peuvent s'engager dans la vaccination contre le Covid si les frais ne sont même pas

couverts », commente Philippe Luchsinger, président de mfe, au sujet de la décision des partenaires contractuels.

Les médecins de famille ont un rôle central dans la stratégie liée à la pandémie

Depuis une bonne année, les médecins de famille sont en première ligne dans la lutte contre la pandémie. Ils ont toujours soutenu et encouragé les décisions et stratégies nationales et cantonales. La priorité a été et reste toujours la santé de la population.

Actuellement, mfe soutient aussi officiellement la campagne nationale de vaccination. De nombreux médecins de famille ont déjà commencé à vacciner dans leurs cabinets médicaux. Les cabinets médicaux sont un élément central de nombreuses stratégies vaccinales des cantons. Et c'est aussi pour cela que la démarche des partenaires contractuels est incompréhensible.

Vacciner est une lourde tâche. Il faut établir les priorités et convoquer les patients à risque. Il faut des locaux disponibles dans les cabinets médicaux. L'organisation est complexe, car le vaccin doit être injecté en peu de temps et les personnes vaccinées doivent être surveillées pendant environ 30 minutes après la vaccination. « Nous sommes certains qu'avec la vaccination nous pourrions en finir avec cette pandémie. C'est pourquoi nous avons commencé dès janvier à vacciner nos patientes et nos patients, sans savoir comment nous serions indemnisés. Parce que pour nous, dans cette situation, la vaccination va de soi. Chaque jour de confinement coûte des millions de francs à la Suisse. Nous apportons notre contribution pour que tous puissent être vaccinés le plus rapidement possible et que nous puissions vivre à nouveau une vie normale dans une économie normale », souligne P. Luchsinger.

« Précisément dans cette situation, il n'est pas possible que les médecins de famille ne soient pas indemnisés au moins pour couvrir les coûts de leur engagement. Tout comme n'importe quelle autre PME, le cabinet d'un médecin de famille doit assumer des engagements fixes d'employeur ou de locataire. Avec la vaccination, les médecins de famille ne veulent pas gagner de l'argent. Mais nous exigeons une rémunération équitable qui couvre nos coûts », résume Philippe Luchsinger.

mfe: l'association qui défend les intérêts politiques des médecins de famille et de l'enfance

La santé de la population, sa qualité de vie ainsi que les coûts et la qualité des systèmes de santé dépendent de l'importance accordée à la médecine de famille. mfe s'engage pour la promotion, la valorisation et le renforcement de la médecine de famille.

Informations complémentaires:

Sandra Hügli-Jost

Responsable communication, mfe Médecins de famille et de l'enfance Suisse

078 920 24 05, sandra.huegli@medecinsdefamille.ch

www.medecinsdefamille.ch